



# INDUSTRIE DU FUTUR

APPEL À  
MANIFESTATION  
D'INTÉRÊT

PARCOURS INCITATIF  
DE MODERNISATION  
INDIVIDUALISÉ  
POUR LES PME

## LA RÉGION SOUTIEN LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE LIGÉRIENNE

En Pays de la Loire, la présence de nombreux donneurs d'ordres mondiaux est confortée par l'existence d'un réseau particulièrement dense de PMI sous-traitantes. L'industrie constituant un vecteur incontournable d'innovations et de succès à l'export, le Plan régional pour l'Industrie du futur adopté en mars 2017 vise à renforcer la compétitivité des industriels dans un contexte de concurrence mondialisée. Pour vous permettre de vous engager dans une démarche concrète de modernisation de votre outil de production, la Région a choisi de lancer un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) dédié aux PME et ETI ligériennes.

Avec le relais des développeurs économiques de l'Agence régionale, la Région vous accompagne, dans une logique de parcours, sur l'ensemble des enjeux du cycle de production : automatisation, numérisation, environnement de travail...

« Notre activité est en plein développement, et nous avons besoin d'une analyse cartographiée de notre chaîne de valeur pour passer en phase d'industrialisation. L'appel à manifestation d'intérêt Industrie du futur est arrivé au bon moment. **Il nous a permis d'identifier l'organisme spécialisé le plus pertinent** pour mener ce diagnostic, et de le financer à 80 %.  
Prochaine étape : un plan d'optimisation avec des perspectives d'évolution d'outils et d'investissements. Cela nous permet de nous projeter sur des solutions innovantes, de la robotique par exemple, et d'aller vers l'industrie du futur »

**Olivier CHAPEAU**,  
président de France Poutres,  
distributeur et fabricant de produits techniques bois à Venansault (85),  
bénéficiaire de Pays de la Loire Conseil AMI Industrie du futur

### Région des Pays de la Loire



**253 400**

emplois  
dans l'industrie



**2<sup>e</sup>**

rang des régions  
françaises

en terme de taux  
d'emploi industriel



près de **8%**

des effectifs  
nationaux  
du secteur

Chiffres clés



Afin d'accompagner la reprise économique et le redémarrage de l'investissement des entreprises, la Région des Pays de la Loire renforce son soutien en direction des PME et ETI qui portent des projets ambitieux de modernisation de leur appareil de production.

Soutenir les entrepreneurs qui innovent en osant l'industrie du futur, c'est réaffirmer une ambition forte pour le développement de l'industrie ligérienne, vecteur majeur de la croissance régionale. C'est pourquoi, afin d'amplifier ce mouvement, la Région s'engage et soutient la dynamique French fab en Pays de la Loire pour promouvoir l'excellence et faire gagner notre industrie, véritable force d'avenir de nos territoires.

**Christelle MORANÇAIS**

présidente de la Région des Pays de la Loire

## LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX COMPLÉMENTAIRES DU CONTRAT DE CROISSANCE ENTREPRISE

- Pays de la Loire **GARANTIE**  
Faciliter l'accès au crédit bancaire et limiter le risque financier personnel par l'apport d'une garantie publique (fonds abondé par Bpifrance et la Région).
- Pays de la Loire **PRÊT TPE/PME**  
Financer les investissements immatériels et renforcer la trésorerie des entreprises de 50 salariés ou moins.
- Pays de la Loire **INVESTISSEMENT NUMÉRIQUE**  
Aider les petites entreprises (moins de 50 salariés) dans leur démarche d'acquisition de nouveaux outils numériques.
- Pays de la Loire **REDÉPLOIEMENT**  
Boucler un plan de financement (investissements, fonds de roulement) aux côtés d'acteurs bancaires.
- Pays de la Loire **PARTICIPATION**  
Consolider une opération de haut de bilan menée par des investisseurs privés.
- Pays de la Loire **INNOVATION**  
Financer un projet d'innovation en phase de faisabilité ou de développement.





## UN SOUTIEN À TOUS LES STADES D'UN PROJET

### À QUI S'ADRESSE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT INDUSTRIE DU FUTUR ?

Il est destiné :

- ▶ aux entreprises (personnes morales de droit privé) pour un projet situé en Pays de la Loire,
- ▶ exerçant majoritairement une activité de fabrication, c'est-à-dire un process de production manufacturier en usine ou atelier,
- ▶ de 1 à 250 salariés\*,
- ▶ Exceptionnellement, aux entreprises de taille intermédiaire (ETI) justifiant de manière précise de l'incitativité d'une aide publique.

### POUR QUELS PROJETS DE MODERNISATION ?

Un large panel de projets dès lors que l'entreprise a identifié des gains de compétitivité mesurables à court/moyen terme :

- ▶ Automatisation de l'outil de production (robotique - cobotique),
- ▶ Optimisation des consommations de matières et de fluides,
- ▶ Organisation industrielle (gestion des flux, lean, traçabilité...)
- ▶ Qualité produit,
- ▶ Procédés avancés de production et de contrôle (ex : fabrication additive...),
- ▶ Numérisation - digitalisation,
- ▶ Adaptation des compétences et de l'environnement de travail.

\*répondant à la définition européenne de la PME

#### Volet 1

##### Diagnostic Faisabilité

Dépenses de conseil externe (y compris les centres techniques, les intégrateurs...) d'un montant minimum de 4 000 € HT

Subvention minimum de 50 % du montant HT des dépenses  
Plafonnée à 23 000 €

#### Volet 2

##### Intégration et test

Coûts externes (prestations) et internes (temps passé, location, immobilisation de moyens...) d'un montant minimum de 10 000 € HT

Subvention et/ou prêt à taux nul avec différé jusqu'à un maximum de 40 000 €

#### Volet 3

##### Déploiement opérationnel

Mix subvention/prêt jusqu'à 400 K€ pour les PME dans une logique de complémentarité avec des financements privés

# INDUSTRIE DU FUTUR

## Qui contacter pour élaborer mon dossier ?

► **Les développeurs économiques de l'Agence régionale** sont vos contacts privilégiés pour élaborer votre dossier : retrouvez toutes leurs coordonnées sur [www.cce.paysdelaloire.fr](http://www.cce.paysdelaloire.fr)

## Infos pratiques

Pour toute question sur l'AMI, un projet en cours ou le suivi de votre dossier, vous pouvez contacter :

► **Le pôle Industrie de la Région des Pays de la Loire**

[industriedufutur@paysdelaloire.fr](mailto:industriedufutur@paysdelaloire.fr)  
02 28 20 56 70

► **Le dossier-type et le cahier des charges** sont disponibles sur : [www.ami-industriedufutur.paysdelaloire.fr](http://www.ami-industriedufutur.paysdelaloire.fr)

► **Plus d'informations sur :** [www.entreprisespaysdelaloire.fr](http://www.entreprisespaysdelaloire.fr)

